

AVOCAT : ACCES A LA PROFESSION			
ETAPE 1 : Préparation à l'examen d'accès CRFPA	ETAPE 2 : FORMATION à l'école des avocats	ETAPE 3 : le Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat – CAPA et l'inscription au tableau de l'ordre	
<p>PRERECQUIS</p> <p>Etre titulaire d'un M1 Juridique</p> <p>ET Etre inscrit dans un IEJ et à l'examen (obligatoirement)</p> <p>Ne pas avoir déjà passé l'examen 3 fois</p>	<p>Etre soit titulaire de l'examen d'entrée du CRFPA, soit titulaire d'un doctorat en droit</p>	<p>Le CAPA est le diplôme couronnant la formation dispensée par l'école et permettant à l'élève d'exercer la profession d'avocat.</p> <p>Il a lieu à partir de la mi-septembre, chaque année.</p>	
<p>1. INSCRIPTION IEJ</p>			<p>Pré-inscriptions en ligne : en Novembre</p> <p>Inscriptions en Décembre</p> <p>Rentrée début Janvier</p>
<p>CALENDRIER :</p> <p>La préparation à l'IEJ : début décembre jusqu'à fin juin</p> <p>+ préparation intensive (fin juin / début juillet) ouverte à tous les étudiants inscrits à l'année.</p> <p>L'inscription devra être réalisée IMPERATIVEMENT avant le 31 décembre de l'année précédant l'examen mais en respectant les dates d'inscription de l'Université.</p>	<p>PROGRAMME DE LA FORMATION (18 mois)</p> <p>1 - Un tronc commun d'enseignement</p> <p>7 mois, entre janvier et fin juillet.</p> <p>Deux stages en cabinet d'avocats auront lieu pendant cette période (un stage de trois semaines au mois de janvier et un stage de deux mois en mai et juin).</p> <p>2 - Le projet pédagogique individuel</p> <p>6 à 8 mois, entre septembre et février</p> <p>3 - Le stage en Cabinet</p> <p>6 mois, entre mars et août</p>	<p>- épreuve de plaidoirie durant 15 minutes après une préparation de 3 h (coefficient 2),</p> <p>- épreuve orale de déontologie durant 15 minutes après une préparation de 1 h (coefficient 3),</p> <p>- épreuve orale de langue étrangère (coefficient 1),</p> <p>- deux épreuves orales de 20 minutes de présentation du rapport de stage pour le PPI (coefficient 1) et le cabinet d'avocats (coefficient 2).</p>	
<p>Préparation à l'IEJ (ou autre prépa privée)</p> <p>Coût : 750 €</p>		<p>2. INSCRIPTION à l'examen d'accès CRFPA</p>	<p>Une session de rattrapage est organisée pour les candidats qui n'ont pas obtenu la moyenne générale.</p>
<p>CALENDRIER</p> <p>Elle se déroule en deux temps :</p> <p>L'inscription administrative à l'examen se déroule dès la rentrée de la préparation (fin novembre) et doit être terminée au 31 décembre</p> <p>L'inscription pédagogique (choix des matières) est effectuée au mois de février.</p>		<p>EXAMEN</p> <p>2 phases :</p> <p>- phase d'admissibilité composée de trois écrits obligatoires (note de synthèse, matière de spécialité écrite et matière de procédure).</p> <p>L'étudiant ayant obtenu une moyenne de 10/20 sera admissible.</p> <p>Il pourra alors présenter les épreuves orales composées d'une épreuve de langue étrangère (anglais, allemand, arabe classique, chinois, espagnol, hébreux, italien, japonais, portugais ou russe) et du Grand Oral, ultime épreuve dotée du plus fort coefficient des épreuves d'admission.</p> <p>L'élève qui aura à nouveau obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10/20 sera admis à l'examen d'entrée au CRFPA.</p>	<p>En cas de premier échec à l'examen, le candidat pourra redoubler. Après un 2° échec, le candidat ne peut plus se représenter.</p>

